

Communiqué de presse



Bruxelles, le 12 septembre 2016

**Le groupe KBC renouvelle son cadre de développement durable**

Principes de gestion de durabilité claires et pointues.

**KBC redéfinit sa stratégie de développement durable et communique clairement son approche en matière de responsabilité sociétale et de durabilité. La transparence constitue un élément clé de la politique de développement durable élargie, qui s'applique à l'ensemble du groupe et se concrétise par un ensemble de lignes stratégiques consultables sur** [**www.kbc.com**](http://www.kbc.com)**.**

Cette politique de développement durable élargie s'intègre dans la stratégie du groupe KBC. “*Nous nous assurons ainsi que nos principes de durabilité imprègnent toutes les activités et tous les échelons de l'organisation. En tant que bancassureur, nous pouvons aussi renforcer notre impact positif sur la société dans nos activités journalières* ”, commente **Johan Thijs, CEO du groupe KBC.** ‘*Pour nous, la responsabilité sociétale consiste avant tout à répondre de manière autonome aux attentes actuelles et futures de tous nos stakeholders. Il s'agit d'une approche beaucoup plus large que l'approche traditionnelle, qui est généralement axée sur l'environnement, la philanthropie ou la corporate governance.*”

KBC recherche à tout moment un juste équilibre entre les objectifs de l'entreprise et ses ambitions en matière de développement durable. Cette approche répond à la stratégie de KBC, dans laquelle nous nous positionnons comme un bancassureur universel, soucieux d'exercer un rôle économique de premier ordre pour les clients particuliers, les PME et les mid-caps.

**Des lignes stratégiques claires…**

Le groupe KBC a élaboré un cadre de développement durable, avec des lignes stratégiques et des objectifs clairs, qui constituent le pivot durable de ses activités.

KBC définit avant tout des lignes stratégiques et des normes comportementales pour ce qui est de l'environnement, des droits de l'homme, des valeurs d'entreprise et des thèmes de société sensibles. Parmi ces lignes stratégiques, certaines sont nouvelles pour KBC, tandis que d'autres ont été affinées ou actualisées afin de répondre aux besoins changeants de la société.

* La *KBC Energy Policy* renouvelée stipule que :
	+ KBC met fin au financement d'activités liées au charbon (à l'exception de la République tchèque, où une politique de désengagement progressif est mise en place), de même qu'au financement de grosses centrales de biomasse et biocarburants.
	+ Les investissements dans les énergies renouvelables sont augmentés.
	+ Les entreprises intégrées dans le domaine de l'énergie doivent répondre à des conditions plus strictes.
* Les *Credit Risk Standards on Sustainable and Responsible lending Policies* renouvelées stipulent que les conditions de financement d'activités (autorisées) liées à l'armement ont été renforcées.
* Les *KBC Policy on Controversial Regimes* et la *KBC Human Rights Policy* sont nouveaux. Ils imposent des restrictions sévères aux entreprises et aux activités qui sont controversées et/ou qui ne répondent pas au Pacte mondial des Nations Unies.

**… qui se basent sur une vision stratégique**

Afin de pouvoir répondre de manière autonome aux attentes actuelles et futures de ses stakeholders, KBC a élaboré une stratégie durable qui s'appuie sur trois piliers :

* le renforcement de l'impact positif sur la société ;
* la limitation de l'impact négatif éventuel ;
* l'incitation à adopter un comportement responsable à tous les niveaux de l'entreprise.

“*Un comportement responsable, fondé sur l'intégrité et sur une saine conscience des risques, constitue la base à long terme de notre approche durable. C'est la condition sine qua non pour pouvoir conseiller et accompagner nos clients de façon appropriée. Pour renforcer notre impact positif sur la société – notre deuxième pilier - nous allons proposer dans certains domaines des solutions financières qui répondent à un besoin concret de la société.*”, ajoute **Johan Thijs**. Nos domaines de prédilection sont l'environnement, la culture financière, l'esprit d'entreprise et - en fonction de la situation locale - la santé et le vieillissement de la population.

Parallèlement, KBC cherche aussi à réduire autant que possible les conséquences négatives de ses activités. KBC concrétisera ce troisième pilier en appliquant strictement ses lignes stratégiques, en réduisant son empreinte écologique et en proposant activement une large gamme de placements et d'investissement durables. À titre d'exemples : d'ici 2020, KBC souhaite réduire de 20% ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2015 ; il compte aussi obtenir, d'ici 2017, le certificat ISO 14001[[1]](#footnote-1) dans tous les pays clés.

**Dialogue permanent**

Une vision durable doit pouvoir s'adapter aux changements de perception et aux nouvelles attentes de la société. KBC suit de près les développements sociétaux et invite ses stakeholders à un dialogue ouvert à travers des publications telles que le Rapport à la société et le Rapport annuel intégré, ainsi que par l'utilisation d'une mailbox spécifique CSR. Par ailleurs, KBC commande des enquêtes de marché dans tous les pays où il exerce des activités et organise chaque année une rencontre entre stakeholders et membres de la direction. Il peut ainsi se faire une idée claire de ce que ses stakeholders jugent important et conformer ses projets actuels et futurs à leurs attentes.

|  |
| --- |
|  |
| **KBC Groupe SA****Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles****Viviane Huybrecht****Directeur Corporate****Communication /****Porte-parole****Tél. : 02 429 85 45** | **Service presse****Tél. 02 429 65 01 (Stef Leunens)****Tél. 02 429 29 15 (Ilse De Muyer)****Fax 02 429 81 60****E-mail :** **pressofficekbc@kbc.be** | **Les communiqués de presse KBC sont disponibles sur** [**www.kbc.com**](http://www.kbc.com/) **ou sur simple demande adressée par courriel à** **pressofficekbc@kbc.be****Suivez-nous sur** [**www.twitter.com/kbc\_group.**](http://www.twitter.com/kbc_group) |

1. ISO 14001 est une norme internationale de management environnemental visant à maîtriser et à réduire les risques environnementaux découlant des activités d'exploitation. [↑](#footnote-ref-1)